



Avenant au bail pour un changement de colocataire

Par **samm_old**, le **12/09/2007** à **16:44**

Bonjour,rrnrnPOuvez vous m aider a resoudre un souci qui m oppose a mon syndic de gestion de location SVP ?rnJe suis en attente, depuis le 1er avril dernier que le nom de mon nouveau colocataire soit inscrit sur le bail de location de l appartement que je loue grace a la mise en place d un avenant.rnCETTE solution m a ete proposee par le syndic lui meme. Cependant, bien qu il soit en possession de tous les documents necessaires, rien n a encore ete fait. Mon nouveau colocataire ne peut donc pas toucher ses allocations logements. Cet avenant que le syndic veut mettre en place est un service payant, de l ordre de 250 euros la premiere fois, et 1500 euros au deuxieme changement de colocation (ce qui correspond a la mise en place d'un nouveau bail).rnEst ce que l avenant peut etrte anti date et permettre ainsi a mon colocataire de toucher a posteriori ses indemnites ?rnJe suis perdu, y aurait il une bonne ame pour m aider SVP ?